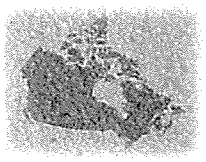
Enfants du monde



Jean Lafontant, Ph.D.
Professeur titulaire,
Département de sociologie
Collège universitaire de
Saint-Boniface

Les jeunes Manitobains de langue maternelle française ressemblent à s'y méprendre à leurs pairs de langue anglaise, excepté qu'ils connaissent les deux langues officielles.

J'exposerai à grands traits quelques idées au sujet de la notion d'identité culturelle ainsi que quelques résultats d'un sondage effectué en 1998 auprès des jeunes finissants des écoles de la Division scolaire franco-manitobaine au sujet des diverses facettes de leur pratique linguistique, les valeurs relatives qu'ils reconnaissent aux langues officielles ainsi que leur sentiment d'appartenance culturelle. J'insisterai moins sur ce dernier point, l'ayant déjà détaillé dans d'autres forums.



1. La notion d'identité culturelle dans le contexte canadien

Si nous laissons de côté :

- les immigrants (donc, par définition, ceux de première génération) lesquels portent toute leur vie certaines marques sociologiques particulières acquises dans d'autres contextes) ;
- si nous laissons également de côté les groupes dits « visibles », c'est-à-dire ceux dont l'identité est souvent l'effet de pressions marginalisantes et discriminatoires, comme l'ont bien montré les recherches de Reitz et Breton ;
- il m'est avis que les divers autres groupes canadiens (soit : la longue liste des « Euro-ethniques », les appartenances provinciales, les groupes nationaux appelés « Premières Nations » et « Peuples fondateurs ») sont en partie des effets politiques[1], anciens ou récents.

En d'autres termes, je veux proposer l'idée suivante. Quand on examine le paysage identitaire canadien non pas d'en haut – à partir du discours des associations, des élites politiques et culturelles – mais d'en bas – à partir du discours des individus, dans le cadre de leur vie quotidienne – le portrait n'est pas aussi net, voire pas nécessairement le même.

2. Les jeunes Manitobains de langue maternelle française

Les jeunes Manitobains de langue maternelle française ressemblent à s'y méprendre à leurs pairs de langue anglaise, excepté qu'ils connaissent les deux langues officielles. Partant de cette prémisse, la question qui se pose est la suivante : dans quel contexte sont-ils motivés à arborer en public non pas cette différence (puisqu'il n'y a pas véritablement d'altérité), mais plutôt cet avantage de performance qui est le leur ?

La réponse à cette question suppose clarifiées et démontrées les hypothèses suivantes :

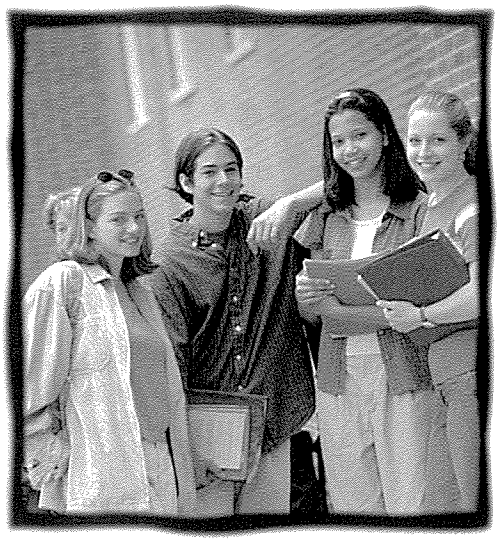
1. Les jeunes Manitobains de langue française sont non seulement bilingues, mais la plupart se déclarent tels (plutôt que seulement francophones).
2. La langue française est perçue comme un héritage familial, un avantage de départ. Cependant, cet avantage est de l'ordre de la performance. En d'autres termes, on peut l'acquérir (même si on n'en n'a pas hérité), mais on peut également la perdre ou l'améliorer.
3. La langue française, tout comme les autres langues, ne porte pas en elle des valeurs culturelles particulières. Elle est un outil de communication en devenir.

Dans ce qui suit, je vais essayer de résumer les pratiques et points de vue des répondants à notre enquête et montrer en quoi ils appuient ces trois hypothèses.

Hypothèse 1 : Les pratiques bilingues des jeunes Francophones

L'usage de l'anglais est au moins aussi fréquent que celui du français au sein même des familles des jeunes Francophones que nous avons interrogés. Ceux-ci rapportent même que leurs parents ont

tendance davantage aujourd'hui qu'autrefois à s'adresser à eux en anglais. Entre l'enfance et la fin de l'adolescence, le transfert linguistique vers l'anglais est en moyenne de 26 %, lorsque la communication est initiée par le parent. Cependant, il est possible qu'il s'agisse là d'un effet de perspective, dans la mesure où, en fin d'adolescence, les jeunes eux-mêmes s'adressent une fois sur deux à leurs parents en anglais. Ainsi, les parents ne feraient peut-être que leur répondre dans cette même langue.



Bien que la moitié des jeunes se disent plus à l'aise en français qu'en anglais, ils reconnaissent pourtant maîtriser également les deux langues au niveau de la compréhension et de la lecture. Une majorité avoue même mieux parler l'anglais que le français. Enfin, la plupart (en moyenne, dans un rapport de 2 sur 1) préfèrent l'anglais comme médium de communication autant dans les situations intimes (par exemple, exprimer des sentiments amoureux) qu'instrumentales (par exemple, lire un mode d'emploi). Ces choix correspondent aux attentes qu'ils croient percevoir de leurs concitoyens provinciaux: 7 répondants sur 10 sont d'accord avec l'affirmation à l'effet que: « être Francophone au Manitoba ça veut dire être bilingue ».

Ces observations n'ont rien d'étonnant. Elles confirment à un cheveu près la vaste enquête nationale de Roger Bernard (1991).

Hypothèse 2: La langue française: héritage familial, sans doute mais également héritage public: accessible, répudiable et transmissible par tous

Outre le sondage, nous avons procédé à des entrevues auprès d'un sous-échantillon aléatoire de 31 jeunes, afin de recueillir en profondeur leurs croyances et attitudes ethno-culturelles. Nous leur avons demandé, entre autres, l'importance relative que revêtaient pour eux les caractéristiques ethnolinguistiques dans le choix d'un partenaire amoureux occasionnel ou d'un conjoint.

a) Dans la mesure où il s'agit du choix d'un partenaire actuel « occasionnel » (i.e. avec qui le mariage n'est pas nécessairement envisagé), 55 % des jeunes estiment que la langue de ce partenaire n'a pas d'importance, tandis que 19 % estiment qu'au contraire elle en a, le reste se divisant dans l'entre-deux.

b) Cependant, dans la mesure où il s'agit d'une situation où le mariage serait envisagé, les résultats sont inversés. Les jeunes expliquent ce revirement parce qu'ils associent intellectuellement l'exogamie à une des difficultés de transmission appréhendées de la langue française à leurs enfants. En effet, 77 % pensent qu'il est plus difficile de transmettre le français dans un foyer où l'un des deux parents n'est pas francophone.

Ceci dit, tous les jeunes ne pensent pas que le fait d'avoir un conjoint anglophone rend impossible la transmission du français. Il n'existe pas une conviction absolue à l'effet que le mariage avec un non Francophone empêcherait cet objectif. De plus, il y a loin de la coupe aux lèvres: il n'est pas sûr que le critère de la langue vienne défaire le doux lien, au moment où surgira le désir de mariage avec une personne dont on était tombé amoureux, croyait-on, « occasionnellement ».

Entre la crainte des conséquences linguistiques de l'exogamie et la conviction de leur droit absolu de se marier librement par amour, les jeunes résolvent la contradiction éventuelle par l'affirmation que la transmission de la langue et des caractéristiques culturelles est après tout affaire de volonté personnelle. Pour se conforter dans cette croyance, certains interviewés évoquent parfois des exemples d'exogamie au sein de leur parenté personnelle. Ces exemples leur servent également d'argument contre une éventuelle demande familiale d'épouser une/un Francophone, sachant que tel oncle ou telle cousine l'auraient déjà fait sans qu'on ne les marginalise.

Du reste, la socialisation aux normes de la Modernité au sein même de leur génération, ainsi que l'idéologie libérale transmise par l'école, fondent la conviction des jeunes d'être seuls maîtres et responsables de leur vie professionnelle et sentimentale. En entrevue, 30 jeunes sur 31 ont affirmé

La transmission de la langue et des caractéristiques culturelles est après tout affaire de volonté personnelle.

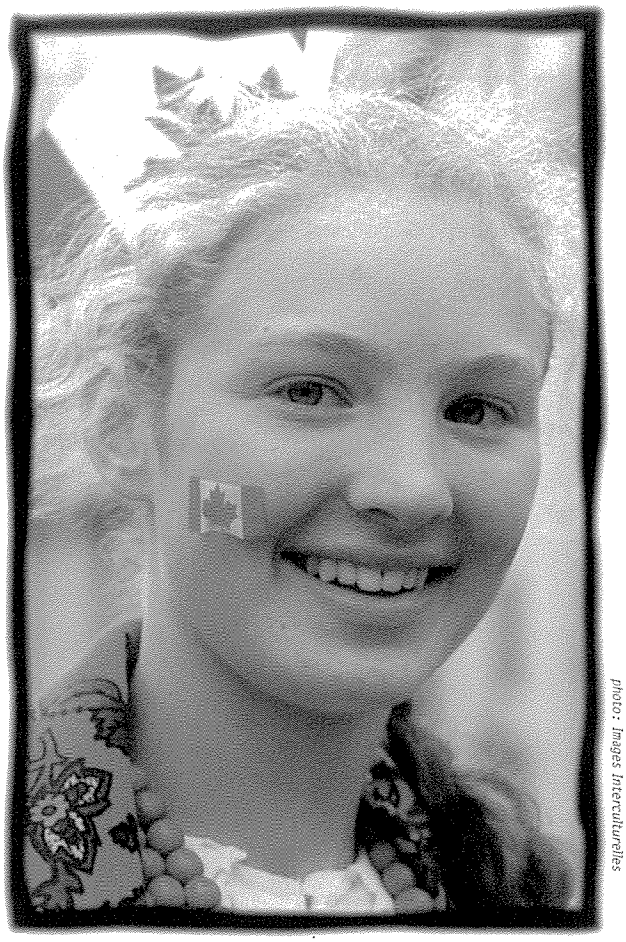


photo : Images Interculturelles

L'anglais n'est pas perçu par les jeunes comme une langue apprise, dans le sens scolaire du mot : elle leur est venue naturellement à force de l'entendre.

que, advenant le cas, leurs amis ne désapprouveraient aucunement un mariage exogame. Quant aux parents, les deux tiers trouveraient cela acceptable, ou du moins ne réagiraient pas négativement, tandis que le dernier tiers seraient un peu ou très déçus. Toutefois, selon les jeunes, les parents déçus (sauf un cas sur 31) ne s'aviseraient pas de les dissuader de leur projet, ni même peut-être d'exprimer ouvertement leur désapprobation.

En situation minoritaire, l'exogamie n'est pas un phénomène étonnant. Dans une étude sur l'évolution de l'intégration de divers groupes ethniques à Toronto, Isajiw (1999 : 171) montre que ce phénomène s'observe dans tous les groupes, quoique à un rythme et une ampleur variables, selon les groupes. Dans l'ensemble, 20 % des immigrants (arrivants de la première génération) contractent mariage en dehors de leur groupe, alors que ces chiffres grimpent à 50 % à la deuxième génération et 68 % à la troisième.

Hypothèse 3 : La maîtrise du français et de toute langue : un atout personnel

Dans le cadre d'entrevue, une question se formulait comme suit : « Au Manitoba, quand tu compares le coût (temps, énergie) de l'apprentissage d'une langue et les avantages personnels (pour les jobs surtout) que la connaissance des langues peut apporter, dirais-tu que c'est payant ou pas payant d'être : unilingue anglais ? unilingue français ? bilingue anglais - français ? ».

La question visait donc à mesurer la perception des langues en tant qu'outils de communication dans la vie quotidienne. La question sollicitait même très clairement une évaluation de la productivité de l'apprentissage de diverses langues, au Manitoba. En d'autres termes, selon les jeunes répondants, les bénéfices de l'apprentissage du français, de l'anglais et éventuellement de langues supplémentaires justifient-t-ils la dépense en énergie et argent qu'exige leur apprentissage ?

La très grande majorité des répondants se sont limités au cadre de la question, soit à la dimension utilitaire des langues, d'autant plus que celle-ci constitue généralement la pierre angulaire de leur conception propre. Cependant, quelques répondants y ont ajouté une dimension identitaire, à l'effet que la connaissance des deux langues constituait un élément essentiel à l'appartenance canadienne ; ou encore que la connaissance du français soutenait le sentiment d'être Canadien-français ou Franco-Manitobain.

Les répondants conçoivent que, au Manitoba, il est possible de vivre en anglais, sans connaître le français, alors que l'inverse (parler français mais non l'anglais) limiterait considérablement les possibilités professionnelles et les rapports civils. De leur point de vue, la situation idéale est le bilinguisme anglais-français, bien que plusieurs aillent plus loin et proposent la connaissance individuelle d'autant de langues que possible.

L'anglais n'est pas perçu par les jeunes comme une langue apprise, dans le sens scolaire du mot : elle leur est venue naturellement, comme le français, à force de l'entendre, dès le jeune âge. Le parler ne représente guère un obstacle à vaincre, des difficultés à maîtriser, comme cela pourrait l'être, par exemple, pour de jeunes Belges. L'anglais est une langue qui va de soi, que tous les Canadiens (hors Québec) parlent. Sa maîtrise n'est donc point perçue comme un sujet d'orgueil.

La véritable réalisation dont les jeunes Francophones sont fiers et qui, de leur point de vue, les distingue de leurs pairs unilingues anglophones, c'est le fait qu'ils possèdent une langue de plus. Cette dernière est celle de leur tradition familiale. Quelques répondants soulignent cette particularité identitaire. Cependant, la très grande majorité met l'accent plutôt sur son caractère d'utilité, étant donné qu'il s'agit d'une des deux langues officielles du Canada et donc des bénéfices que cet atout est susceptible de leur offrir dans le marché de l'emploi et dans les possibilités de contacts internationaux. Certains explicitent même le genre davantage que leur apporte le français en le comparant à ce que représente la langue espagnole, aux États-Unis. Bref, ce par rapport à quoi ils mesurent leur supériorité, ce n'est pas la maîtrise parfaite de leur langue parentale, mais la connaissance de deux langues et éventuellement d'une troisième voire d'une quatrième (l'espagnol, l'allemand et le chinois sont des exemples parfois proposés par les répondants).

Parce que leur position ressemble à celle du « bilinguisme officiel » mis en place par le gouvernement fédéral depuis 1969, on a qualifié ces jeunes « d'enfants de Trudeau ». Il semble que cette qualification soit aujourd'hui insuffisante : c'est « d'enfants du monde » qu'il faudrait parler. En effet, bien qu'ils ne le formulent pas en ces termes, il ne semble pas qu'il y ait pour ces jeunes une hiérarchie linguistique (disons l'anglais et le français d'une part et les langues ethniques de l'autre), mais seulement un marché des langues. Cette conception libertaire, apparemment indifférente au prestige politique des langues, leur vient peut-être, entre autres influences, de l'idéologie du multiculturalisme, proclamée par les institutions fédérales. Or, l'école est l'un des appareils les plus sollicités dans la diffusion de l'idéologie officielle canadienne de « l'égalité dans la diversité ».

Conclusion

J'ai dit plus haut que les jeunes interviewés projetaient une apparente indifférence au prestige politique des langues. Je veux ici expliquer et résumer ce que je crois être leur position.

Ils sont conscients que la minorité de langue officielle à laquelle ils appartiennent n'est pas une minorité ethnique comme les autres. Ils apprennent les tenants et aboutissants de leur statut national dans leur famille, mais surtout à l'école. Or l'école, tout en véhiculant l'idéologie de l'appartenance à un groupe historique, diffuse en même temps une autre idéologie officielle : celle de l'égalité dans la diversité, sans compter les autres valeurs et normes de la Modernité, voire de la Post-Modernité : l'individualisme, le libre choix, la réussite par l'effort individuel, la permanence du changement, le bricolage identitaire.

La réconciliation de ces deux idéologies (celle de la préséance et celle de l'égalité) s'opère dans l'esprit des jeunes en transformant un – sinon le – trait de leur héritage historique en marchandise, une marchandise accessible à tous, mais dont ils sont fiers d'être les bénéficiaires.

Cette position – objectivement astucieuse – comporte des avantages supplémentaires. Elle garde tous les horizons ouverts aux désirs et actions des jeunes Francophones, et elle minimise les risques de ressentiment et d'envie de la part de leurs pairs anglophones, en particulier dans les communautés rurales relativement isolées où les Francophones sont très minoritaires et donc où la bonne entente et l'intégration sont nécessaires aux moindres actions de la vie quotidienne.

[1]Dans le processus de construction de l'ethnicité,



photo : Images Interculturelles

La véritable réalisation dont les jeunes Francophones sont fiers et qui, de leur point de vue, les distingue de leurs pairs unilingues anglophones, c'est le fait qu'ils possèdent une langue de plus.

certains processus internes au groupe contribuent à établir les frontières (« boundaries ») du groupe. Ces processus internes sont des caractéristiques culturelles traditionnelles transmises par socialisation. Cependant, des processus externes contribuent également à l'établissement de ces frontières. Ils concernent essentiellement le regard des Autres (des autres groupes) au sujet de soi, avec tout ce que ce regard peut comporter de biais, interprétations et préjugés au sujet de la place qu'occupe le groupe dans l'échelle de stratification ethnique. Toutefois, des processus macrosociaux contribuent également à l'établissement des frontières ethniques. Ce sont les politiques de l'État au sujet de la diversité culturelle. Au Canada, certaines lois et règlements (par exemple, la Loi sur l'équité en matière d'emploi), les injonctions du Recensement (les questions sur l'origine ethnique et sur la race / « minorité visible ») et d'une façon générale, une certaine idéologie de la préséance historique d'occupation de ce territoire, contribue à accentuer les frontières entre les groupes et peut-être à monnayer le degré de légitimité de leurs demandes collectives. ■

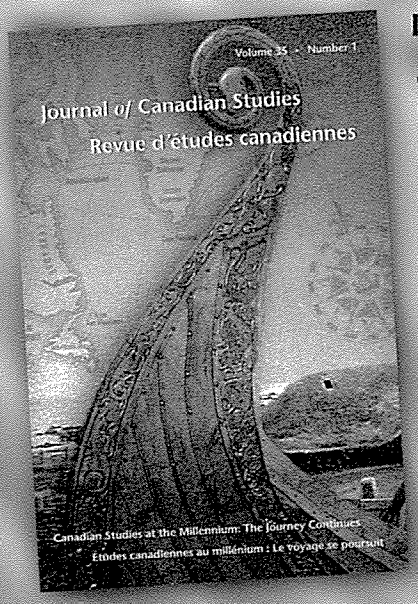
Ils sont conscients que la minorité de langue officielle à laquelle ils appartiennent n'est pas une minorité ethnique comme les autres.

Références

BERNARD, Roger (1991) « Un avenir incertain. Comportements linguistiques et conscience culturelle des jeunes Canadiens français », dans *Vision d'avenir* livre III, Commission nationale d'étude sur l'assimilation, Ottawa, Fédération des jeunes Canadiens français Inc.

ISAJIW, Wsevolod, W. (1999) *Understanding Diversity: Ethnicity and Race in the Canadian Context*, Toronto, Thompson Educational Publishing.

The Journal *of* Canadian Studies
Revue d'études canadiennes



Introduces:

THE MILLENNIUM VOLUME

An engaging and Provocative Look at the "Canada" Project

The Four Issues:

35/1: Canadian Studies at the Millenium: The Journey Continues
35/2: Gender, Race and Nation
35/3: Reforming Canada's Institutions for the 21st Century
35/4: Canadian Cultures

FOR FURTHER INFORMATION: JCS_REC@TRENTU.CA